

L'archevêque de Québec et la 1^{re} Guerre mondiale
Déclarations publiques et lettres circulaires
(1914-1918)

- 1914, 23 sept. Les Archevêques et Évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa. Lettre pastorale sur les devoirs des catholiques dans la guerre actuelle. *Mandements, lettres pastorales et circulaires et évêques de Québec* (Québec, 1912), vol. 11 : 91-95. Ci-dessous : MEQ.
- 1914, 21 déc. Card. Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec. Lettre pastorale prescrivant des prières publiques pour le rétablissement de la paix. MEQ, vol. 11 : 97-101.
- 1915, 19 oct. Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre circulaire au clergé. I. Collecte pour la Croix Rouge. MEQ, vol. 11 : 201-203.
- 1915, 12 nov. Card. L.-N. Bégin. Circulaire au clergé pour une quête spéciale dans les églises en faveur de victimes de la guerre en Pologne, MEQ 11 : 205-207
- 1915, 27 déc. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie et administrateur de Québec. Lettre circulaire : I. Fonds patriotique; II. Jours de prières publiques pour le rétablissement de la paix. MEQ, vol. 11 : 209-211.
- 1917, 4 janv. Card. L.-N. Bégin. Circulaire au clergé au sujet du questionnaire du Service national, MEQ 11 : 247.
- 1917, 5 nov. Card. L.-N. Bégin. Lettre circulaire en faveur d'une Collecte pour la Croix Rouge. MEQ, vol. 11 : 277-278.
- 1918, 30 mars Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre circulaire aux curés de la ville de Québec, suite aux désordres publics au cours de la Semaine Sainte [contre la Conscrition]. Non publiée dans les MEQ. Référence : AAQ, 10 A, Recueil de Mandements, lettres pastorales et circulaires.
- 1918, 29 avril Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre circulaire prescrivant des prières publiques pour la paix. MEQ, vol. 11 : 295-296.
- 1918, 3 sept. Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre au Saint-Père, le pape Benoît XV, lui exprimant l'admiration émue et reconnaissante des catholiques canadiens pour les interventions par lesquelles Sa Sainteté s'est efforcée d'adoucir les maux de la guerre et d'y mettre fin, et Le remerciant d'être intervenu en faveur de la mise en liberté de l'Honorable Docteur H.-S. Béland. MEQ, vol. 11 : 341-346. Le Dr Henri Séverin Béland, ancien ministre fédéral canadien, tenu captif en Allemagne pendant quatre ans.
- 1918, 13 nov. Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre circulaire au clergé I. Actions de grâces pour la paix; II. La Croix Rouge. MEQ, vol. 11 : 329-331.
- 1918, 10 déc. Card. L.-N. Bégin, archevêque de Québec. Lettre circulaire au clergé : I. La Conférence de la Paix. Prières. MEQ, vol. 11 : 353-354.
-

Pierre Lafontaine
Archiviste diocésain
19 mars 2014

MANDEMENTS

LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES

DES

EVEQUES DE QUEBEC

(NOUVELLE SÉRIE)

SA GRANDEUR MGR L.-N. BÉGIN



Volume deuxième

Onzième de la collection complète

QUÉBEC

1912

(No 86)

LETTRE PASTORALE

DE NN. SS LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES
DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES
DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA
SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LA GUERRE ACTUELLE.

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE,
ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES
DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA

*Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses,
Salut et Bénédiction en Ntre-Seigneur.*

Nos Très Chers Frères,

Depuis deux mois bientôt — et combien de temps encore le fléau durera-t-il ? — la guerre sévit dans la majeure partie de l'Europe continentale. De tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite, Dieu, nous l'espérons, se servira finalement pour la régénération sociale et morale des peuples. En attendant, le voile de mort s'étend sur les pays jusqu'ici les plus prospères, les deuils s'entassent dans les demeures jusqu'ici les moins troublées. La mitraille a jeté dans la désolation des familles sans nombre : des femmes par milliers pleurent la perte de leurs époux, des mères, celle de leurs fils, des orphelins celle de leurs parents. Villes consumées par l'incendie, monuments renversés, foyers éteints, champs

dévastés, fabriques fermées, industrie ralentie, bataillons fauchés comme des épis, fleur des nations effeuillée aux quatre vents du ciel : que de ruines, Nos Très Chers Frères, se sont accumulées dans ce court espace de temps !

Nous ne saurions nous le dissimuler : ce conflit, l'un des plus terribles que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'Empire se trouve lié au sort de ses armes ? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, Nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent. Déjà, avec les réservistes des nations alliées, naturalisés ou fixés chez nous, plusieurs milliers de nos propres compatriotes se sont volontairement embarqués pour le théâtre des opérations, et d'autres suivront peut-être. Presque tous ont laissé derrière eux des familles qui comptaient sur leur appui. Combien d'entre eux reviendront reprendre au foyer leur rôle de soutien ? Comme là-bas, nos industries vont être paralysées ; elles vont souffrir et de l'impossibilité pour les patrons de se procurer, dans les pays en lutte, les matières premières de la fabrication, et de l'absence ou de la diminution considérable de la main d'œuvre. Dans leurs foyers privés de leurs chefs, des mères gémiront de ne pouvoir fournir à leurs fils les aliments qu'ils réclament. Sur nos pavés, des sans-travail chercheront peut-être en vain une occupation qui leur assure le pain de chaque jour.

Déjà, sans doute, les autorités civiles ont fait connaître les mesures de prudence humaine, qui obvieront aux pires éventualités : suppression du luxe et des dépenses superflues, souci d'une rigoureuse économie, développement de la production nationale, accroissement des exportations sur les marchés étrangers. Elles ont aussi ouvert, sous le nom de FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, une première source de protection en faveur des familles dont les membres sont partis pour la guerre. Si leur appel a atteint les principaux centres du pays, il leur était toutefois difficile de le faire entendre jusque dans les campagnes les plus reculées.

Vos pasteurs, Nos très chers Frères, pour qui c'est une tradition de veiller au bien-être matériel comme à la santé morale et spirituel de leurs ouailles, croient s'acquitter simplement de leur devoir en sollicitant de chacun de vous une contribution à cette œuvre éminemment nationale. De ce revenu, il sera fait deux parts. Une moitié sera remise aux Directeurs du *Fonds patriotique* pour les fins auxquelles il est ou pourra être dans la suite légalement destiné, et l'autre moitié sera distribuée dans chaque diocèse à ces autres familles qui, à raison du chômage forcé ou d'autres causes, seraient réduites à l'indigence, surtout pendant les rigueurs de l'hiver. Il n'est pas un de vous, Nos très chers Frères, qui ne comprenne de quelle pensée profonde de charité chrétienne s'inspire cette démarche de vos évêques. Pas un non plus ne refusera, Nous en sommes assurés, de concourir joyeusement et abondamment à la diminution de la misère publique.

Ce premier devoir accompli, notre tâche ne sera cependant pas terminée. Notre Très Saint Père le Pape Benoît XV a jeté à l'univers, dès son accession au trône pontifical, le cri vibrant de la paix. La paix, il faut que de toutes nos forces, nous, les fidèles enfants de l'Eglise Catholique, nous aidions Notre Père commun à l'obtenir de la miséricorde divine. Comme les autres, par notre charité nous devons essayer de prévenir et de guérir les maux de la guerre ; plus que les autres, nous devons, par nos prières, apaiser la colère de ce Dieu qui fait souvent, des conflits entre les nations, l'instrument de ses justes vengeances.

Pour vous acquitter de cette obligation, Nos très chers Frères, vous unirez vos supplications à celles de vos évêques et de vos prêtres. Dans les familles, on s'imposera plus que jamais de réciter en commun la prière du soir et de l'offrir à l'intention des malheureux peuples entraînés dans la tourmente. Chacun se fera un devoir de communier aussi souvent que possible pour les soldats qui luttent sur les champs de bataille. Aucune louange, cependant, n'attire l'attention de Dieu comme celle qui provient de la bouche des enfants (1). Les chefs de

(1) Ps., VIII, 3 ; MATTH., XXI, 16.

famille, les maîtres et les maîtresses de nos écoles, collèges et couvents, insisteront donc auprès de notre jeunesse canadienne pour qu'elle se presse en rangs serrés autour de la Table Sainte. C'est sur elle surtout qu'il faut compter pour arracher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, " le Prince de la Paix, " ce calme après lequel le monde soupire présentement, Celui qui a tant aimé les enfants et qui est venu établir sur terre le règne de l'amour, ne saurait refuser d'exaucer les vœux proférés par ces âmes pures.

Si chacun, Nos très chers Frères, se montre ainsi fidèle à la prière et à l'aumône, Dieu se laissera toucher. Il rendra aux peuples éprouvés de l'Europe la tranquillité dont ils ont tant besoin. Il fera tourner cette guerre au profit de la justice et du droit. Dans sa puissance et sagesse, il en fera sortir de consolants retours à la foi, une déférence plus confiante, un attachement plus ferme envers la Sainte Eglise, et pour l'Eglise elle-même, avec une liberté plus grande, un adoucissement à ses épreuves et à ses douleurs. Il daignera préserver notre patrie des résultats désastreux qui la menacent si la guerre se prolonge. Tels sont, Nos très chers Frères, notre confiance et notre espoir. Ce sera l'honneur et la gloire du Canada, si intimement lié à deux des principaux belligérants, d'avoir concouru, par ses pieuses supplications, à restaurer la paix dans le monde, et à soulager, par ses généreuses contributions, les maux dont aura souffert l'humanité.

Pour atteindre cette double fin, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous décrétons et ordonnons :

1° Que le dimanche, 18 octobre, à toutes les messes, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, une quête soit faite au profit des soldats et des sans-travail de chacun de ces diocèses ;

2° Que ce même dimanche, à la suite de la messe solennelle et paroissiale, l'on chante l'hymne de la pénitence et de la supplication, le psaume *Miserere*, ainsi que l'oraison de la messe *Pro Pace*.

3° Jusqu'à la fin de la guerre, on dira à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chantera au salut du Très Saint Sacrement cette même oraison *Pro Pace*.

4° Nous demandons dans toutes les paroisses, le jour qui paraîtra le plus propice, une communion générale des enfants aux intentions de Notre Saint Père le Pape Benoît XV, pour obtenir le grand bienfait de la paix.

Sera le présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le vingt-troisième jour de septembre mil-neuf-cent-quatorze.

† PAUL, Arch. de Montréal
† CHARLES-HUGUES, Archev. d'Ottawa.
† PAUL-EUGÈNE, Arch. de Séleucie, Admin. de Québec.
† ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
† JOSEPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.
† MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
† N.-ZÉPHYRIN, Ev. de Pembroke.
† FRANÇOIS-XAVIER, Ev. des Trois-Rivières.
† J.-S.-HERMANN, Ev. de Nicolet.
† ALEXIS-XYPE, Ev. de Saint-Hyacinthe.
† GUILLAUME, Ev. de Joliette.
† FRANÇOIS-XAVIER, Ev. de Mont-Laurier.
† GUSTAVE, Ev. de Sicca, V. Ap. du Golfe Saint-Laurent.
† ELIE-A., Ev. de Catenne, V. Ap. du Témiscamingue.
H.-O. CHALIFOUX, ptre., V. G., Admin. de Sherbrooke.

Par mandement de Nos Seigneurs;
JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

N. B. — Le produit de cette quête devra être envoyé le plus tôt possible aux procureurs de nos évêchés respectifs.

N° 87

LETTRE PASTORALE

PRESCRIVANT

DES PRIÈRES PUBLIQUES POUR LE RÉTABLISSEMENT

DE LA PAIX

LOUIS-NAZAIRE BEGIN, CARDINAL-PRÊTRE DE LA SAINTE
EGLISE ROMAINE DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA GRACE
DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

*Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses
et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Vous suivez comme Nous, Nos Très Chers Frères, avec douleur et avec inquiétude, les tragiques événements de l'horrible guerre qui, depuis des mois déjà, ensanglante et dévaste une grande partie de l'Europe. Les nations les plus puissantes luttent aujourd'hui les unes contre les autres, avec toutes les ressources meurtrières que les progrès de la science et de l'industrie ont pu mettre à leur disposition. Et même, ces Etats comptant des sujets sur presque tous les points de l'univers, on peut dire que le monde entier est aujourd'hui en proie au terrible fléau de la guerre.

Et, en effet, la guerre est bien un véritable fléau, et même le plus redoutable de tous les fléaux. Il suffit à chacun, pour s'en convaincre, de considérer un moment les souffrances et les ruines qui en sont l'effrayant cortège, et dont même de loin l'on peut contempler l'horreur. Il n'est que trop facile de se représenter le commerce et les relations entre pays presque entièrement arrêtés ; les travaux agricoles et industriels interrompus en de vastes régions ; tant de villes, tant d'institutions de charité ou d'instruction dévastées et ruinées pour longtemps ; et surtout tant de familles, de diverses nations, accablées par les deuils les plus douloureux. Ah ! nos populations se rendent bien compte de l'extrême gravité des maux de la guerre, elles qui ont répondu avec un pareil empressement, avec un admirable élan de charité, à tous les appels, qui leur ont été adressés en faveur des victimes que ces luttes terribles laissent dans le dénuement et la misère.

Bien que, par la grâce de Dieu, nous n'ayons pas à souffrir directement des maux de cette guerre terrible, cependant Nos Très Chers Frères, nous ne savons que trop, par ce qui se passe déjà et par ce que nous pouvons prévoir, que nous aurons nous-mêmes à souffrir des conséquences plus ou moins redoutables du conflit européen. Les relations entre les peuples sont aujourd'hui trop suivies pour que les principales nations de l'univers voient leur vie normale soudainement embarrassée et arrêtée par de tels tumultes, sans que tous les autres pays n'aient eux-mêmes à en souffrir dans leur existence. D'ailleurs, combien de nos familles comptent déjà de leurs fils exposés aux périls de ces combats d'outre-mer et vivent constamment dans l'anxiété des nouvelles douloureuses qu'elles peuvent chaque jour en recevoir.

Les maux de cette guerre ayant donc leur répercussion plus ou moins pénible chez tous les peuples de la terre, il n'est pas exagéré de dire, Nos Très Chers Frères, que la main de Dieu s'est aujourd'hui appesantie sur l'univers tout entier. Et, certes, quand on a réfléchi à toutes les prévarications des peuples et des individus qui signalent notre époque, on n'est

pas étonné de voir la Justice divine châtier enfin par le sang et par les ruines de toute sorte tant de crimes publics et privés, tant de violations du droit et des préceptes divins, tant de persécutions exercées partout contre l'Eglise de Jésus-Christ et ses fidèles.

Que chacun donc, Nos Très Chers Frères, s'examine et voie ce qui, dans sa conduite, a pu provoquer la colère de Dieu ; que chacun s'humilie sous la main qui frappe et offre à Dieu, par sa pénitence personnelle, satisfaction pour les fautes publiques et privées. Car, nous le savons, si notre Dieu est le Dieu de justice, il est aussi le Dieu de miséricorde, et nous devons implorer de sa bonté la cessation de ce châtiment universel par le rétablissement de la paix.

Ce devoir de prier pour la paix, l'indication ne nous en est-elle pas venue déjà du Vicaire de Jésus-Christ lui-même ; et en quels termes pressants et en quelles circonstances solennelles a-t-elle été donnée puisqu'elle a comme marqué la fin d'un pontificat et le commencement d'un pontificat.

En effet, vous vous rappelez bien, Nos Très Chers Frères, que les dernières paroles du Pontife Pie X, de pieuse mémoire, furent une prière pour le rétablissement de la paix. Ce fut là comme le testament de ce saint Pontife, dont l'on peut même dire qu'il a été la première victime du conflit terrible auquel nous assistons, son cœur aimant n'ayant pu, sans se briser, supporter la prévision des maux qui menaçaient ses enfants des diverses nations.

Ces dernières prières de Pie X, elles ont été les premières supplications du nouveau Pontife son successeur. La première parole de Sa Sainteté Benoit XV fut, en effet, adressée aux chefs des peuples, pour leur demander de se hâter de rendre à leurs sujets les bienfaits de la paix. Et un peu plus tard, dès la première Lettre Encyclique, que tout récemment il adressait à tous ses fils de l'Eglise universelle, le Souverain Pontife déplorait en termes touchants les maux de la terrible guerre qui accable les peuples et implorait du Tout-Puissant la ces-

sation du fléau qui désole l'univers. " Etant donné, s'écriait l'auguste Pontife, que les décisions des princes et de tous ceux qui peuvent apporter un terme aux atrocités et aux désastres dont Nous avons parlé sont entre les mains de Dieu, Nous élevons une voix suppliante vers le Seigneur et, au nom de tout le genre humain, Nous Nous écrivons : *Seigneur, accordez-nous la paix, en ces jours*. Que Celui qui disait de lui-même : *Je suis le Seigneur qui procure la paix* (ISAÏE, XIV, 6-7), incliné à la miséricorde par nos prières, daigne promptement apaiser les flots de la tempête qui bouleverse la société civile et religieuse."

Vous ne manquez donc pas, Nos Très Chers Frères, faisant écho à la parole des Souverains Pontifes Pie X et Benoît XV, d'implorer souvent, dans vos supplications individuelles, la cessation du fléau qui sévit présentement sur le genre humain.

Mais, nous le savons par l'assurance même que Notre-Seigneur nous en a donnée, la prière collective a une puissance irrésistible sur le cœur de Dieu.

Or, il arrive que notre Souverain lui-même, par une proclamation récente du gouverneur général du Canada et suivant la recommandation du gouvernement canadien, désire que le dimanche, 3 janvier prochain, soit désigné comme jour d'humble prière et d'intercession à Dieu Tout-Puissant, pour implorer, entre autres faveurs, celle d'une paix prochaine et favorable, appuyée sur la bonne entente et qui soit durable. Comme Nous trouvons très louable et très opportune cette désignation d'un même jour où, de toutes les parties du Canada, s'élève ainsi vers Dieu une supplication commune en faveur du rétablissement de la paix, Nous fixons Nous-même ce troisième jour du mois de janvier prochain, où dans tout le diocèse on fera des prières publiques pour obtenir ce bienfait de la miséricorde divine.

A ces causes, et le saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1^o Dans toutes les paroisses et missions du diocèse, le diman-

che 3 janvier prochain, on chantera la Messe votive solennelle *in tempore Belli*, tel qu'elle se trouve indiquée dans nos Livres de chant. Cette Messe solennelle se chante avec *Gloria, Credo* et *une seule oraison*. A la fin de cette grand'messe, on chantera le Psaume *Miserere* avec l'Antienne *Da pacem*, le verset et l'oraison qui suit.

2^o Le même jour, à l'office de l'après-midi ou du soir, on fera la procession dans l'église, avec chant des Litanies des Saints et des prières qui suivent.

3^o Dans les Communautés religieuses, on fera les prières susdites à la suite de la messe conventuelle.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de notre Secrétaire, le vingt et un décembre mil neuf cent quatorze.



† I.-N. CARD. BÉGIN,

Archevêque de Québec,

Par mandement de Son Eminence,

JULES LABERGE,

Secrétaire.

et la conservation de la foi, vos cœurs par la pratique de la vertu et surtout par l'amour de Celui qui nous a tant aimés.

Enfin, Nous rappelant la parole de l'Écriture : *Elevatio manuum nearum sacrificium vespertinum* (1), Nous vous promettons, pendant ces années où s'accomplit " le sacrifice du soir," d'élever Nos mains vers le Très-Haut pour implorer sa grâce et son secours, et de les abaisser ensuite sur vos âmes pour les bénir.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, les premiers dimanches après sa réception.

Donné à Québec, en la fête de l'Ascension, le treizième jour du mois de mai, mil neuf cent quinze.



† LOUIS-NAZAIRE CARD. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Eminence,
JULES LABERGE, *ptre.*
Secrétaire.

(1) *Ps.* cxi, 2.

(No 95)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

} Archevêché de Québec,
} 19 octobre 1915.

- I. Collecte pour la Croix Rouge.
- II. Les trois messes du jour des morts.

Bien chers collaborateurs,

I

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec vient de prendre l'initiative d'une souscription publique en faveur de l'excellente Œuvre de la Croix-Rouge. Une lettre a été adressée à tous les maires, les invitant à organiser une collecte dans leur municipalité pour le 28 de ce mois.

L'autorité religieuse ne saurait rester indifférente à une entreprise comme celle-là. Il s'agit de créer un grand mouvement de charité en faveur des pauvres blessés, dont le nombre grandit à mesure que se poursuivent les horreurs de la guerre. Nous n'hésitons pas à tendre la main aux promoteurs de ce mouvement, et Nous ferons notre possible pour les aider à bien remplir leur noble tâche.

Messieurs les Curés sont donc instamment priés d'annoncer et de recommander la collecte qui sera faite dans leur paroisse le jeudi 28 du courant. Nous voulons qu'ils donnent leur concours et leur appui au Conseil Municipal et aux organisations qui seront faites pour assurer à l'entreprise des résultats qui nous fassent honneur.

Plusieurs fois déjà on a mis à contribution la générosité de notre peuple en faveur des victimes de la guerre. Ces divers appels ont eu des réponses admirables. Toujours notre clergé a fait sa très large part de travail et de sacrifices. Voici une nouvelle demande qui sera reçue avec la même bienveillance et trouvera les bourses ouvertes comme les cœurs.

Ce sont les blessés, cette fois, qui font appel à notre compassion ; et ces blessés sont nos frères, qui ont porté sur le champ de bataille le bel élan de notre race et la fierté d'un patriotisme qui se souvient. Leur sang généreux a coulé pour l'universelle expiation, et c'est sa voix qui monte aujourd'hui vers nous. Écoutons la plainte de leurs souffrances et la leçon de leur sacrifice.

En face des ruines qui couvrent les pays ravagés par la guerre, parmi ces tragiques batailles qui multiplient les foyers de la douleur, notre part, jusqu'à présent, reste la meilleure : mettre un peu de baume sur tant de plaies. En vérité, Dieu nous traite en nation privilégiée : *non fecit taliter omni nationi !*

Soyons du moins, entre ses mains, l'instrument actif de sa charité. Faisons sans nous lasser, et d'un cœur joyeux, tous les sacrifices possibles. Ces sacrifices nous garderont sous la protection divine, et ils ajouteront plus de poids aux prières que nous faisons pour le rétablissement de la paix dans le triomphe de l'ordre et de la justice.

II

Par la Constitution apostolique *Incrumentum altaris sacrificium*, S. S. le Pape Benoît XV accorde à tous les prêtres la faculté

de célébrer trois messes le jour des morts. Vous trouverez dans la *Semaine religieuse de Québec* du 7 octobre, tous les renseignements et commentaires sur la manière d'utiliser cet important privilège. "*L'Action Sociale Catholique*" a fait imprimer les rubriques et oraisons de ces trois messes. On peut se procurer cette feuille en s'adressant au secrétariat de l'Archevêché ou aux bureaux de "*L'Action Sociale Catholique*."

Veillez agréer, chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. CARD. BÉGIN,

Arch. de Québec.

(No 96)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
12 novembre 1915.

- I. Matière d'examens et de sermons des jeunes prêtres.
- II. Conférences ecclésiastiques.
- III. Le *Canada ecclésiastique*.
- IV. Quête pour les Polonais.

Bien chers collaborateurs,

I

Notre Concile Plénier de Québec (Tit. iv, cap .vi) a décrété que les jeunes prêtres doivent subir, après leur sortie du Grand Séminaire, *quatre* examens annuels sur les matières théologiques qui leur sont assignées par l'Ordinaire. Ces examens, déjà imposés par le XIII^e décret du premier concile provincial, se font à Québec par écrit et sont strictement obligatoires. Si quelqu'un, pour de graves raisons, a été exempté par l'Archevêque de subir un examen, il doit le reprendre dans sa cinquième ou sixième année, suivant les circonstances.

Les sujets d'examens des jeunes prêtres pour 1916 seront les suivants :

Dogme : *De gratia et virtutibus infusis.*

Morale : *De justitia et jure.*

Histoire ecclésiastique : *Quatuor prima concilia œcumenica.*

Ecriture Sainte : *Compendium Libri Actuum Apostolorum.*

Droit canonique : *De officiis et privilegiis Canonorum et Capituli.*

Les sujets des deux sermons qui devront être remis le jour même de l'examen seront les suivants :

1^o *De scandalo.*

2^o *De Purgatorio.*

II

Je vous envoie, avec la présente circulaire, les questions à traiter dans les conférences ecclésiastiques qui, dans notre diocèse, ont lieu tous les trois mois, et auxquelles tous les prêtres qui exercent le saint ministère doivent assister régulièrement, à moins d'une exemption de l'Ordinaire pour chaque cas.

Veillez vous conformer toujours à cette partie du Décret (Tit. IV, cap. VII) de notre Concile Plénier :

"a. Unusquisque singularum questionum solutionem præparatam habeat, juxta arbitrium, episcopi.

b. Die collationis, sorte seligatur quinam materiam propositam exponet, qua facta expositione habeatur discussio.

c. Totius expositionis et discussionis summarium conscribat secretarius, quod, cum responsionibus scripto sibi datis, ad Ordinarium transmittet."

Il est important que chaque prêtre étudie sérieusement les questions proposées, afin que ces Conférences soient réellement profitables.

III

J'autorise MM. les Curés à acheter, aux frais de leur Fabrique, le *Canada Ecclésiastique*, excellente publication annuelle, qui est d'une grande utilité pour la correspondance inhérente à l'administration des paroisses. S'adresser à la librairie, Beauchemin, 79 rue Saint-Jacques, Montréal.

IV

Des demandes pressantes nous sont faites par tout l'épiscopat polonais en faveur des pauvres victimes que la guerre, en ce pays, a plongées dans une lamentable détresse. Le document que vous trouverez ci-joint vous fera voir la gravité de la situation, et l'urgence des besoins auxquels il s'agit de répondre. Notre Très Saint-Père le Pape a fortement recommandé cette œuvre à tous les évêques catholiques. Nous ne saurions rester insensibles à tant de misères et sourds à un si touchant appel. Vous voudrez donc bien faire dans vos églises, le dimanche 28 novembre, une quête spéciale en faveur des victimes de la guerre en Pologne. Le produit de cette quête devra être envoyé sans retard au procureur de l'Archevêché. De plus, le même dimanche, à la suite du prône, nous demandons que l'on récite dans toutes les églises du diocèse, "Notre Père" et "Je vous salue, Marie" une fois, afin d'attirer sur le peuple polonais les bénédictions de Dieu.

Agréés, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. CARD. BÉGIN,

Archevêque de Québec.

(No 97)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

} Archevêché de Québec,
} 27 décembre 1915.

- I. Fonds patriotique.
- II. Jour de prières publiques.

Bien chers Collaborateurs,

Vous recevrez, avec la présente circulaire, le second appel fait à tous les Canadiens en faveur du "Fonds patriotique". Ce document porte la signature de Son Altesse Royale le Duc de Connaught, Gouverneur Général du Canada et président du "Fonds patriotique canadien". On nous a demandé de le faire publier dans les églises le dimanche, 2 janvier prochain. Nous nous rendons volontiers à ce désir, et nous prions Messieurs les Curés de donner lecture de cet appel, au prône de leur messe paroissiale, le dimanche indiqué ci-dessus.

Il ne s'agit pas, pour le moment, de faire une quête dans les églises. Les administrateurs du "Fonds patriotique" veulent simplement informer le public des besoins auxquels il leur faut pourvoir, et faire un appel général aux sentiments patriotiques

et à la charité chrétienne de tous les Canadiens. Il restera aux divers groupes le soin de prendre les moyens les plus aptes à susciter et à recueillir les contributions nécessaires.

Les fidèles du diocèse de Québec n'ont guère besoin qu'on les exhorte longuement à se montrer charitables. Toutes les misères engendrées par la guerre actuelle les ont émus profondément, et leur compassion n'a pas été stérile. Ils ont donné plusieurs fois déjà le touchant spectacle d'une noble émulation dans la charité.

Aussi, nous avons confiance que le présent appel, qui leur est fait par le représentant de Sa Majesté, recevra de tous l'accueil et la réponse qui conviennent. Nous formulons l'espoir que, dans les modes adoptés pour prélever cette souscription, on tiendra compte de toutes les exigences et de toutes les délicatesses de la charité. Cette vertu chrétienne est sœur de la pénitence. Il faut se rappeler et respecter cette parenté spirituelle, quand on veut faire des œuvres de miséricorde.

II

Son Excellence le Délégué Apostolique nous fait part de l'intention du Gouvernement Canadien de désigner le dimanche, 2 janvier, comme un jour de prières publiques, et d'inviter tout le peuple à répandre, ce jour-là, de ferventes prières aux pieds du Dieu tout-puissant, afin qu'Il fasse bientôt régner sur les nations apaisées la sécurité d'une paix bienfaisante, capable de prévenir à jamais le retour de la guerre.

Comme l'an dernier, l'Eglise sera heureuse de se joindre au pouvoir civil, et de faciliter au peuple les moyens de remplir ce grave devoir qui lui incombe, et que recommande avec tant d'instances le Souverain Pontife.

Nous fixons donc ce deuxième jour du mois de janvier prochain comme un jour de prières publiques dans tout le diocèse, et nous voulons que, ce jour-là, tous les fidèles fassent monter d'ardentes supplications vers le Roi pacifique, le Dieu juste et

bon, qui a fait les nations guérissables, et qui, seul, peut les établir dans la paix en les conduisant dans les voies de la justice.

L'année dernière, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec avait fixé le programme des prières publiques pour toutes les paroisses du diocèse. Ce programme est excellent, et nous n'avons aucune raison de le modifier. Voici donc ce que nous réglons et ordonnons:

1° Dans toutes les paroisses et missions du diocèse, le dimanche, 2 janvier prochain, on chantera la messe votive solennelle *in tempore Belli*, telle qu'elle se trouve indiquée dans nos livres de chant, avec *Credo* et *une seule oraison*. (1) A la fin de cette grand'messe, on chantera le Psaume *Miserere* avec l'Antienne *Da pacem*, ses verset et oraison. Dans les Communautés religieuses, on fera ces prières à la suite de la messe conventuelle.

2° Le même jour, à l'office de l'après-midi ou du soir, on fera la procession dans l'église, avec chant des Litanies des Saints et des prières qui suivent.

Veillez agréer, bien chers Messieurs, avec mes vœux de bonne année, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S.

† P. E. ROY, ARCH. DE SEL.

Administrateur.

(1) Colore violaceo; sine Gloria, et cum *Benedicamus Domino* in fine.

(N^o 102)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
4 janvier 1917

Bien chers Collaborateurs,

Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous donner à tous la direction que Nous avons déjà donnée à quelques-uns au sujet du questionnaire du Service National.

Vous devez conseiller à vos paroissiens de répondre exactement aux questions posées, afin de se rendre aux désirs de l'autorité civile. La demande qui est faite paraît juste et raisonnable ; elle est motivée par des raisons d'intérêt public et fait simplement appel à la bonne volonté des citoyens. Elle mérite donc la déférente attention de tous, et il est à espérer que les fidèles de ce diocèse ne chercheront pas de futilles prétextes pour se soustraire au devoir qui incombe à tout bon citoyen.

Veillez agréer, chers Collaborateurs, l'assurance de mon religieux dévouement.

† L.-N. CARDINAL BÉGIN,
Arch. de Québec.

En conséquence, et le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous ordonnons ce qui suit :

1^o Le dimanche, 30 septembre prochain, dans toutes les églises et chapelles publiques de la ville de Québec, on fera une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement exposé, pour obtenir un vote favorable à la prohibition ;

2^o Le jour de la votation, à l'heure qui sera jugée la plus convenable, dans les mêmes églises et chapelles, on célébrera une messe basse ou chantée devant le Saint-Sacrement exposé, et, avant le *Tantum ergo* qui précède la bénédiction, on fera une amende honorable et une consécration au Sacré-Cœur de Jésus aux mêmes intentions.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les messes paroissiales ou principales des églises ou chapelles publiques de la ville de Québec, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contreseing de Notre secrétaire, en la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le quatorze septembre mil neuf cent dix-sept.



† LOUIS-NAZAIRE CARD. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

Par mandement de Son Éminence,

JULES LABERGE, ptre, chan.,
secrétaire.

(N^o 108)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
{ 5 novembre 1917.

Collecte pour la Croix Rouge.

Bien chers collaborateurs,

Un nouvel appel vient d'être fait par l'autorité civile en faveur de l'œuvre si méritante de la Croix Rouge.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de vous recommander cette œuvre et de fournir à vos paroissiens l'occasion d'y participer selon leurs moyens.

L'Église ne saurait se désintéresser des innombrables souffrances occasionnées par la guerre. A la vue de tous ses enfants jetés par la tourmente dans un si profond abîme de misères physiques et morales, elle sent monter à son cœur de mère une immense pitié. De cette pitié Notre Très Saint Père le Pape jette les échos au monde entier ; et il donne à tous l'exemple d'un zèle inlassable à soulager les douleurs de ses fils.

Nous devons suivre un si noble exemple. L'aumône est une des formes pratiques de la pénitence : non seulement elle soulage la misère, mais elle écarte les causes qui la produisent.

Par elle, Dieu se trouve comme désarmé, sa justice est satisfaite et sa miséricorde triomphe.

Faisons donc l'aumône, faisons-la en esprit de pénitence, pour fléchir la colère de Dieu et pour obtenir que sur le monde ravagé par la guerre tombe enfin la paix bienfaisante que les hommes attendent et que Dieu seul peut donner.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre de la Croix Rouge, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 18 novembre. Vous voudrez bien en envoyer le produit à Monsieur le procureur de l'Archevêché.

Veillez agréer, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† LOUIS-NAZAIRE CARD. BEGIN,
Arch. de Québec.

(N^o 109)

LETTRE PASTORALE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL BEGIN

RECOMMANDANT L'ŒUVRE DE

L'HÔPITAL LAVAL

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL PRÊTRE DE LA
SAINTE ÉGLISE ROMAINE, DU TITRE DE SAINT-VITAL, PAR LA
GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE
QUÉBEC.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à
tous les fidèles du diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-
Seigneur.*

Nos très chers Frères,

Au mois de mai prochain, Nous aurons la joie de voir s'ouvrir, aux portes de Québec, sur le riant et salubre côteau de Sainte-Foy, "l'Hôpital Laval", destiné à abriter les malheureuses victimes de la tuberculose. L'inauguration de cet hôpital va marquer, dans l'histoire des œuvres de la charité, à Québec, une date mémorable, qu'il importe de souligner.

A l'exemple de Jésus-Christ, votre modèle et votre maître, ayez pitié de la foule qui a faim. On ne vous demande pas de refaire, pour la nourrir, le miracle de la multiplication instantanée des pains. Mais, par votre concours à l'œuvre si importante de la surproduction agricole, vous contribuerez pour une large part à combattre la famine menaçante et à résoudre le problème angoissant de l'alimentation. La terre plus connue, plus aimée, mieux cultivée multipliera le pain dont la foule a besoin. Ce sera le miracle de votre dévouement actif et de votre charité compatissante.

Je prie Dieu de bénir vos efforts et de leur faire produire cent pour un.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† L.-N. CARD. BÉGIN,
Arch. de Québec.

(N^o 112)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
29 avril 1918.

Prières publiques pour la paix.

Bien chers Collaborateurs,

Dans l'universelle angoisse qui étreint aujourd'hui les cœurs, les fidèles éprouvent un besoin de plus en plus pressant de tourner leurs pensées vers Dieu, d'offrir à sa justice de généreuses réparations et d'obtenir de sa miséricorde la fin des calamités qui désolent la terre.

Pour répondre aux vœux de tous, et aussi, afin de coordonner les forces spirituelles qui veulent agir et de ranger en ordre de bataille les bons soldats de la prière, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1^o Pendant les mois de Mai et Juin, dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, on fera tous les jours, à l'heure la plus convenable, des exercices publics auxquels les fidèles seront invités à assister en aussi grand nombre que possible. Nous permettons l'exposition solennelle du Saint-Sacrement, même pendant la messe, là où il sera jugé plus pratique de faire coïncider ces exercices avec la messe principale du jour.

Les prières prescrites, que l'on devra faire devant le Saint-Sacrement exposé, sont les suivantes : a) récitation du chapelet et des litanies du Sacré-Cœur de Jésus ; b) amende honorable et consécration au Sacré-Cœur ; c) prière du pape pour la paix ; d) chant du *Parce Domine*, du *Salvum fac regem* et du *Tantum ergo*. On pourra, évidemment, ajouter à ces prières les pratiques de dévotion propres à chaque mois.

2^o Tous les dimanches, jusqu'à nouvel ordre, à l'office de l'après-midi ou du soir, on fera la procession du Saint-Sacrement dans les églises ou chapelles publiques, en chantant le *Miserere* et le *Parce Domine*. Au retour de la procession, avant le *Tantum ergo*, on fera une amende honorable à Jésus-Hostie, suivie d'une consécration au Sacré-Cœur, et l'on récitera la prière pour la paix.

3^o Nous fixons le vendredi de chaque semaine comme un jour spécial de prière et de pénitence dans tout le diocèse. Ce jour-là, on pourra faire, en public, dans toutes les paroisses, une heure d'adoration, de réparation et de demande devant le Saint-Sacrement exposé. Nous recommandons aussi que, dans chaque famille, on récite en commun, le chapelet et quelques prières spéciales, en esprit de pénitence et de réparation.

En communiquant cette ordonnance à vos fidèles, vous ne manquerez pas d'insister sur la nécessité de la prière et de la pénitence dans les circonstances si graves où nous sommes. Exhortez-les à mener une vie bien chrétienne, à fuir le péché et les occasions du péché et à fréquenter assidûment les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Rappelez-leur, enfin, que Dieu fait attention aux sentiments du cœur plus encore qu'aux paroles des lèvres, et qu'Il a promis de ne pas rejeter la prière qui jaillit d'un cœur contrit et humilié.

Daigne la Vierge Immaculée prêter l'oreille à nos supplications, et obtenir de son divin Fils Jésus la cessation du fléau de la guerre dans le triomphe de la justice et de la charité.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† L.-N. CARD. BÉGIN, *Arch. de Québec.*

(N^o 113)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
11 mai 1918.

- I. — Nouveau Code.
- II. — Intronisation du Sacré-Cœur.
- III. — Pouvoirs renouvelés.
- IV. — Retraites pastorales.
- V. — Cause de Mgr de Laval.

Bien chers Collaborateurs,

I

Le nouveau Code de Droit Canonique sera en vigueur à partir de la Pentecôte prochaine. Vous n'ignorez pas que ce Code change sur plusieurs points les lois ecclésiastiques actuellement existantes. Il y a donc une grave nécessité pour les prêtres d'étudier avec soin la législation nouvelle, afin de se rendre un compte exact des modifications qu'elle apporte au droit ancien et d'y conformer scrupuleusement leur conduite et leur ministère.

M. l'abbé Gariépy doit publier prochainement les études qu'il a déjà fait paraître dans la *Semaine Religieuse* sur le nouveau Code dans ses relations avec la théologie morale. Je vous engage fortement à vous procurer cet ouvrage impor-

pas encore fait son apparition ; et il faudra s'en tenir à ces règlements aussi longtemps que le danger n'aura point disparu.

6. — N'oublions pas de joindre à ces mesures de prudence naturelle les grands et salutaires moyens de la prière. Nous recommandons tout spécialement le recours à Marie par la récitation du chapelet en famille, et les invocations à sainte Anne, la grande et compatissante patronne des affligés.

7. — D'ici au premier de novembre, les prêtres remplaceront, à la messe, l'oraison pour le Pape par l'oraison *pro quacumque tribulatione*, qui devra être dite à la suite de l'oraison pour la paix.

Daigne le Dieu juste et bon qui nous frappe agréer nos prières et nos réparations, et étendre sur nous sa grande miséricorde en laquelle nous mettons notre filiale confiance.

Vous voudrez bien, chers collaborateurs, croire à nos sentiments de paternelle affection en Notre-Seigneur.

† L.-N. CARD. BÉGIN,

Arch. de Québec.

(N^o 119)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
{ 13 novembre 1918.

- I. Actions de grâces pour la paix.
- II. La Croix Rouge.
- III. Quêtes commandées.
- IV. Sujets d'examen.

Bien chers collaborateurs,

I

L'armistice a été signé entre les puissances belligérantes, et cela met pratiquement fin à la guerre. Vous comprenez avec quelle joie je vous fais part de cette bonne nouvelle et vous prie de l'annoncer à votre peuple dimanche prochain.

C'est la paix qui est enfin donnée au monde, après plus de quatre années d'une guerre sanglante. Et cette paix, elle est telle que l'appelaient nos vœux et que la sollicitaient nos prières : bienfaisante et glorieuse. Bienfaisante, puisqu'elle fait cesser l'horrible carnage qui tenait les peuples dans l'épouvante et qui avait bouleversé tout l'ordre social ; glorieuse, puisqu'elle est le fruit de la victoire décisive qui vient de couronner l'héroïs-

me des troupes alliées et de venger par leurs mains le droit méconnu et la justice outragée.

Mais, cette paix si bienfaisante et si glorieuse pour les hommes, elle est le don de Dieu. Voilà pourquoi, après avoir exalté l'héroïsme humain qui a si bien servi les desseins providentiels, notre devoir impérieux est de tourner maintenant nos yeux et nos cœurs vers le Seigneur, Dieu des armées et Prince de la paix, et de Lui rendre l'hommage public et sincère de notre reconnaissance.

Dimanche prochain a été désigné par l'autorité civile comme un jour spécial d'actions de grâces à Dieu. Il va sans dire que l'autorité religieuse entre avec empressement dans cette pensée, et désire ardemment que, ce jour-là, tout le peuple chrétien se groupe au pied des autels pour acclamer le Dieu de la victoire et de la paix, pour le saluer comme l'auteur de notre grande joie et pour lui chanter l'hymne de notre reconnaissance.

En conséquence, dimanche prochain, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, Messieurs les curés, desservants et aumôniers, voudront bien donner lecture de cette partie de la présente circulaire, et insister sur l'obligation grave de rendre grâces à Dieu pour l'inestimable bienfait que nous tenons de sa main. A la suite de la messe principale, on chantera le *Te Deum* avec versets et oraison.

De plus, comme c'est par la croisade du rosaire que nous avons spécialement sollicité la victoire pour nos armées et la paix pour le monde, d'ici au jour de Noël, on récitera, chaque dimanche, à l'office des Vêpres, un chapelet pour remercier la Sainte Vierge de sa puissante intercession.

Les ordonnances spéciales qui ont été faites, prescrivant des prières publiques pour la paix, sont abrogées. Sont également supprimées les deux oraisons commandées, l'une pour la paix, l'autre pour la cessation de l'épidémie. On les remplacera par l'oraison *pro gratiarum actione*, qui se trouve dans le missel à la suite de la messe de *SS. Trinitate*, et qui sera, jusqu'à nouvel ordre, la seule oraison commandée dans le diocèse.

II

Au cours de la semaine prochaine, on fera dans tout le Canada une campagne en faveur de la "Croix Rouge". Il s'agit de recueillir les fonds dont elle a besoin pour continuer et parfaire son œuvre de charité envers les soldats malades et blessés. A cause de la désorganisation dont a souffert le service religieux, pendant que sévissait l'épidémie de la grippe, on a jugé bon d'omettre la quête spéciale dans les églises, et d'y substituer des listes de souscriptions, qui seront déposées dans les succursales de banques, ou au bureau du secrétaire municipal.

Messieurs les curés sont priés d'inviter leurs paroissiens à souscrire généreusement à cette œuvre, que j'ai déjà recommandée à leur bienveillante attention. La fin de la guerre ne marque pas, hélas ! la fin des dures nécessités auxquelles veut pourvoir la "Croix Rouge". Il ne faut pas, non plus, que les joies d'une paix triomphante nous fassent oublier les misères que la guerre a engendrées et qui ne se guérissent pas par un traité de paix. Donnons à notre reconnaissance la consécration de la charité : ce sera la rendre plus utile aux hommes et plus agréable à Dieu.

III

Je prie Messieurs les curés de tenir compte de l'avis que je leur ai donné, pendant la dernière retraite, au sujet des quêtes commandées. Il importe que le produit de toutes ces quêtes soit envoyé à l'Aumônier de l'Archevêché avant le 15 décembre. Pour cela, il est nécessaire de clore la série annuelle des quêtes par celle qui se fait, le 8 décembre, pour le denier de Saint-Pierre. La quête du Patronage doit donc se faire au cours du mois de novembre.

Je vous ai aussi parlé, à la retraite, de l'œuvre appelée *Sou de l'Ecole*, en faveur des Canadiens français de l'Ontario. Vous

serez, j'en suis sûr, heureux de profiter de cette occasion et d'utiliser ce moyen de soutenir une cause qui vous est chère.

Enfin, je recommande de nouveau à votre bon vouloir la paroisse si éprouvée de Sainte-Sabine, et je vous demande d'envoyer sans trop tarder votre offrande et celle de vos fidèles à monsieur le Curé.

IV

Voici les sujets qui feront la matière du prochain examen des jeunes prêtres :

Dogme : *De Deo creatore.*

Morale : *De actibus humanis. De conscientia. De legibus.*

Droit canonique : *De ecclesiis et oratoriis.*

Écriture Sainte : *De Actibus Apostolorum.*

Histoire ecclésiastique : *Venerabilis Franciscus de Montmorency Laval, primus episcopus Quebecensis.*

Sujets de sermons : *La tempérance. Les dangers des théâtres.*

Agréez, bien chers collaborateurs, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur.

† L.-N. CARD. BÉGIN,
Archevêque de Québec.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

BENEDICTI

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XV

EPISTOLA

AD ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS CANADENSES

DILECTO FILIO NOSTRO LUDOVICO-NAZARIO S. R. E.
PRESB. CARD. BEGIN, ARCHIEPISCOPO QUEBECENSI, AC
VENERABILIBUS FRATRIBUS IN CANADENSI REGIONE ARCHIEPISCOPI ET EPISCOPI

BENEDICTUS PP. XV

Dilecti Fili Noster, Venerabiles Fratres,

Salutem et apostolicam benedictionem

Litteris apostolicis *Commisso divinitus*, quas ad vos dedimus die VIII septembris MCMXVI, clerum populumque catholicum regionis vestræ impenso studio hortabamur ut contentiones omnes animorumque simultates deponerent sive ratione stirpium exortas sive ex diversitate linguarum : simul autem monebamus ut si quas, his de causis, controversias in posterum agitari

garder à leurs fidèles. A cette fin Nous aimons à réitérer tant et plus la recommandation faite dans nos précédentes Lettres Apostoliques : *que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et qu'écartant toute susceptibilité, ils se servent tantôt de l'une tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles.*

Enfin que tous les catholiques se le rappellent : ils ne peuvent et ne doivent avoir rien plus à cœur que de garder la charité les uns envers les autres, car c'est par là qu'ils se montreront les disciples du Christ. *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invicem*¹. Et s'il est des circonstances où l'on doit surtout s'y conformer, c'est assurément quand des causes de dissensions proviennent de la divergence des opinions ou de l'opposition des intérêts. Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quiconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de Nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les Evêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique.

Comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, à Vous, Notre cher fils, et à Vous, Vénérables frères, ainsi qu'aux fidèles confiés à Vos soins, Nous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près Saint Pierre, le 7 juin, en la fête du Sacré Cœur de Jésus, 1918, de Notre Pontificat la quatrième année.

BENOIT XV, PAPE.

1. Jean, XIII, 35.

- Annonce de la Bénédiction du Pape Benoît XV
Béland par le... de...
CRAQ, 61 CD, — 341 —
Val... 1918

LETTRE

[3 sept. 1918]

DE

SON ÉMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

AU

SAINT-PÈRE

LUI EXPRIMANT L'ADMIRATION ÉMUE ET RECONNAISSANTE
DES CATHOLIQUES CANADIENS POUR LES INTERVENTIONS PAR
LESQUELLES SA SAINTETÉ S'EST EFFORCÉE D'ADOUCCIR LES
MAUX DE LA GUERRE ET D'Y METTRE FIN, ET LE REMERCIANT
D'ÊTRE INTERVENU EN FAVEUR DE LA MISE EN LIBERTÉ DE
L'HONORABLE DOCTEUR H.-G. BÉLAND.

A Sa Sainteté

le Pape BENOIT XV

Très Saint Père,

Monsieur le Docteur H.-G. Béland, ancien ministre fédéral canadien, tenu captif en Allemagne depuis quatre ans, est revenu sain et sauf au milieu de nous.

Ce retour, dû en grande partie à l'intervention opportune et généreuse de Votre Sainteté, a été salué par des démonstrations de joie et des acclamations enthousiastes dont les échos ont retenti dans tout le pays.

En mon nom et de la part du peuple canadien, surtout du

* Copie dans: CRAQ, 61 CD, 2018, 111, 1020

peuple canadien-français, dont Monsieur Béland est un des représentants les plus aimés, je viens remercier Votre Sainteté d'avoir bien voulu, sur mon humble demande, s'intéresser au sort de ce digne compatriote, et d'avoir provoqué, activé et dirigé les démarches nécessaires pour obtenir sa libération.

Ce fait pontifical est éloquent. Il dit bien haut l'admirable charité et la paternelle sollicitude qui animent Votre Sainteté envers tous ceux qui souffrent, dans l'horrible conflit où le monde angoissé se débat.

J'ai en ce moment sous les yeux une synthèse préparée par la presse catholique, des paroles, des mesures et des interventions de toute sorte par lesquelles Votre Sainteté, fidèle aux nobles traditions du Saint-Siège et à sa mission mondiale, s'est efforcée d'adoucir les maux de la guerre et d'y mettre fin. Ce simple tableau est la plus belle apologie qui puisse se faire du règne pontifical actuel. Jamais Pape n'a montré une compassion plus grande, plus éclairée pour l'humanité en détresse. et n'a déployé une activité plus ingénieuse, plus fertile en moyens et en résultats, dans le dessein de pourvoir au bien des âmes, de consoler les familles les plus affligées, de ramener la paix entre les peuples et de rétablir l'ordre dans la société.

La seule énumération de ces actes de charité, si elle était complète, pourrait couvrir les pages d'un volume : Prières multipliées pour apaiser le courroux du ciel ; suffrages spéciaux en faveur de ceux qui ont payé de leur sang la dette d'expiation des peuples prévaricateurs ; protestations vigoureuses et impartiales contre les injustices commises ; lettres de réconfort aux évêques et à leurs ouailles ; mesures prises pour la protection des œuvres d'art ; centres d'informations créés et entretenus pour l'avantage de tant de familles inquiètes sur le sort des leurs ; heureux efforts pour obtenir la libération des prisonniers de guerre et l'échange des prisonniers civils, pour obtenir également en divers cas, commutation de la peine de mort et l'atténuation d'autres peines ; innombrables secours spirituels donnés aux soldats, et mesures de soulagement pour les malades et les blessés ; attentions spéciales ac-

cordées aux pays les plus éprouvés, comme la Belgique, la Pologne, la France, l'Arménie : rien, Très Saint Père, n'a été négligé par Votre Sainteté et par les hommes distingués qui travaillent sous vos ordres pour tempérer, en quelque manière, les horreurs de la guerre et pour endiguer le flot de souffrances qui va grandissant chaque jour et qui menace d'engloutir le monde.

Tout cela n'est-il pas digne des pages les plus glorieuses de l'histoire de la papauté et des annales de l'Eglise ?

Mais là ne s'est pas borné le zèle infatigable de Votre Sainteté. Reprenant la tradition des grands Papes qui se sont faits jadis, dans les crises internationales les plus sanglantes et les plus meurtrières, les pacificateurs des peuples, Vous Vous êtes élevé au-dessus des partis. Vous avez saisi entre Vos mains le symbole vénérable du Prince de la paix. Vous avez emprunté à l'Eglise, à l'Evangile, à Jésus-Christ, leurs accents les plus touchants, et vous êtes entré, le front serein et le cœur débordant de la plus ardente charité, dans le rôle sublime d'arbitre des nations.

Pour remplir ce rôle, Vous ne Vous êtes pas contenté de garder, à l'égard des belligérants, une conduite prudente et marquée au coin de la plus stricte et de la plus religieuse impartialité. Vous avez placé la question débattue si violemment par les armes sur le terrain élevé où tous les droits se rencontrent et où toutes les nations en guerre peuvent se donner rendez-vous. Vous avez placé au-dessus du bien particulier l'intérêt général. Et, au nom de cet intérêt commun, au nom de la religion du Christ dont Vous êtes le chef visible, au nom de l'humanité dont Vous êtes le conseiller le plus sûr et de la civilisation chrétienne dont Vous êtes le défenseur le plus clairvoyant et le plus désintéressé, Vous avez imploré la fin des hostilités qui ensanglantent l'Europe, Vous avez demandé la paix.

Non pas certes une paix quelconque, étrangère aux exigences du droit, non pas un désarmement purement passager et dicté par le triomphe de la force, mais une paix basée sur les princi-

pes de justice, de charité et de concorde dont Vous êtes le gardien infallible et qui doivent régler les rapports internationaux.

Ces principes, Très Saint Père, nul ne les connaît mieux et ne les apprécie plus hautement que le Vicaire de Jésus-Christ. Et aucun pouvoir sur la terre n'est en mesure de les faire prévaloir avec le même succès, avec la même efficacité, avec les mêmes garanties d'ordre et de stabilité, que la première autorité morale du monde, l'autorité pontificale.

Aussi devons-nous souhaiter avec Votre Sainteté que bientôt les États en guerre, renonçant à toute idée d'extermination mutuelle, entrent dans des pensées de pacification et d'équité, qu'ils se tendent avec bienveillance le rameau d'olivier, et que leurs chefs consentent à discuter, dans un congrès d'hommes sages et impartiaux, les conditions possibles et les éléments nécessaires d'un état social où " les justes aspirations des peuples " (selon l'expression même de Votre Sainteté) soient reconnues et où les justes ambitions puissent se développer sans se heurter.

Pour mieux faire triompher ces vues de paix, Votre Sainteté, cédant aux inspirations de la plus haute sagesse et de la plus miséricordieuse bonté, a offert aux belligérants sa médiation. Je croirais manquer à mon devoir de Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, si je n'appuyais de toutes les forces de mon humble parole cette proposition si propre à ramener la confiance dans les âmes et à rétablir dans le monde le règne stable de la prospérité et de l'harmonie. " Plaider pour la justice, écrivait l'immortel Léon XIII, s'efforcer d'amener la paix, prévenir les dissensions, sont choses qui, par la volonté divine, font partie du rôle du Pontificat suprême. Les siècles passés l'ont reconnu et en principe et en fait. "

Naguère encore, dans une querelle qui eut pu avoir les conséquences les plus graves, le Pape était choisi comme arbitre par deux grandes puissances Européennes, l'une catholique, l'autre protestante, et le jugement de ce suprême tribunal fut accepté comme satisfaisant par les parties en cause. Les chefs

de peuples et leurs conseillers s'honoreraient devant Dieu et devant l'histoire et devant leurs propres administrés si, dans l'immense conflit où l'univers presque tout entier a été plongé, ils recouraient à l'arbitrage de Votre Sainteté, ou si du moins ils lui faisaient une place dans leurs conseils, et s'ils prenaient pour bases de leurs prochaines délibérations, les principes souverains que Vous avez posés, les pensées maîtresses que Vous avez exprimées, les conditions que Vous jugez essentielles et fondamentales dans l'établissement d'une paix juste, sincère et durable. Je n'ignore pas, Très Saint Père, qu'en certains milieux politiques et sociaux, des pensées tout autres ont cours et agitent les esprits. On a méconnu, de la façon la plus singulière, l'œuvre admirable à accomplir par Votre Sainteté ; on a calomnié, de la façon la plus injuste, ses vues ; on a dénaturé, de la manière la plus odieuse, ses desseins. Et ce qui est plus particulièrement regrettable, c'est que des catholiques eux-mêmes aveuglés par la passion, mus par l'esprit de parti et par les sentiments d'un patriotisme rétréci et rabaisé, se sont livrés envers le Saint-Siège à cette œuvre malsaine de dénigrement et d'injustice.

Les catholiques canadiens, Très Saint Père, je crois pouvoir parler ici en leur nom, les catholiques canadiens de toute province et de toute langue, jugent plus équitablement les services inappréciables rendus par Votre Sainteté, depuis plus de quatre années de guerre, aux nations les plus éprouvées et à la grande famille humaine toute entière. Ils voient avec chagrin et ils réprouvent avec indignation les injures et les calomnies dont Vous avez été l'objet dans l'exercice des fonctions de médiation et de pacification que Votre Sainteté a su remplir avec tant de tact et de prudence. Ils savent que les Papes travaillent non pas seulement pour le présent, mais pour l'avenir et que l'avenir qu'ils ont préparé et éclairé, se charge de venger leur mémoire. Ils demeurent persuadés que par votre travail si intelligent et par vos efforts héroïques destinés à adoucir les maux de la guerre et à empêcher la consommation du suicide de l'Europe, Vous avez grandi, illustré et immortalisé aux yeux de l'opinion impartiale et de la postérité, le pouvoir apostolique dont Vous

êtes investi. Et ils osent vous offrir, par mon entremise, l'hommage sincère et le tribut filial de leur admiration émue et reconnaissante.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je Vous prie d'agréer, Très Saint Père, en même temps que ces sentiments de vénération et de gratitude de tout un peuple, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur de me souscrire

De Votre Sainteté

le très humble et très dévoué serviteur

† L.-N. CARD. BÉGIN, *Arch. de Québec*

RÉPONSE DU SAINT-PÈRE

DILECTO FILIO NOSTRO

LUDOVICO NAZARIO S.R.E. PRESB. CARD. BEGIN

ARCHIEPISCOPO QUEBECENSI

BENEDICTUS PP. XV

Dilecte Fili Noster,

Salutem et apostolicam benedictionem.

Animus tuus, Nobis et huic Apostolicæ Sedi singulariter deditus, omnis in eis tuis litteris apparet, in quibus gratias Nobis agens diligenter quod clarissimo viro finem diuturnæ captivitatis impetravimus, occasione uteris ut universam instituti Nostri rationem, quæ adhuc bello fuerit, attingas. Ea quidem apertior cuilibet et clarior est quam ut illustranda videatur. Exarserat iam per Europam hic armorum furor, quando ad Pontificatum maximum eveci sumus : cumque id incendium circumscribere Nobis non liceret, nedum restinguere, conari cœpimus quod unum restabat, ut coniuncta huic tanto malo incommoda, quantum esset in Nobis, mitigarem. Hinc illa excogitata Nobis, alia ex aliis caritatis officia variis miseriis angoribusque sublevandis : quæ tu officia enumerans, iure affirmas Nos in iis tribuendis nullum inter belligerantes fecisse discrimen. Eodem consilio, quod universitati gentium salutare foret, ut cædes vastationesque finirentur, Nos, quotiescumque tempus visum esset, pacem, scilicet cum iustitia cohærentem, suasisse, egregie defendis,

(N^o 120)

CIRCULAIRE AU CLERGÉ

{ Archevêché de Québec,
10 décembre 1918.

- I. La Conférence de la Paix. Prières.
- II. L'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence.

Bien chers collaborateurs,

I

Avec l'année 1919 vont s'ouvrir les graves délibérations où doivent être étudiés et fixés les articles du traité de paix. L'heure est grave. Les diplomates qui vont s'assembler à Versailles s'imposent la tâche d'établir un ordre politique nouveau dans le monde entier. Après les horreurs d'une guerre qui fut autant un conflit d'idées qu'un choc de soldats ; parmi les agitations encore fiévreuses qui prolongent les désordres de la guerre par les destructions d'une révolution contagieuse ; en face de tant d'espairs déçus et de tant de convoitises allumées, voici que des hommes se rassemblent, investis de la redoutable mission de réajuster le monde politique, tout disloqué et mis en pièces par le cataclysme, et de rebâtir une nouvelle cité parmi les débris de l'ancienne qui vient de s'écrouler.

Oui, vraiment, l'entreprise est immense, et la responsabilité

en est bien lourde pour des épaules fragiles, puisqu'elles sont humaines, et pour des esprits bornés puisqu'ils sont créés. Aussi, comme on sent le besoin de faire intervenir Dieu dans le conseil de ces diplomates, et de faire luire dans leurs ténèbres la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ! C'est le temps de se souvenir que " si Dieu ne bâtit la maison, les efforts de ceux qui y travaillent sont vains. " Jamais peut-être les hommes n'ont eu à construire un édifice plus important et plus compliqué ; jamais donc il ne fut plus nécessaire que Dieu reçût l'intendance des travaux et dirigeât de si délicates opérations.

Sa Sainteté Benoît XV demande à tous les fidèles de se mettre en prières pour obtenir les grâces et les lumières du ciel sur les travaux si importants de la prochaine Conférence de la paix. Vous vous ferez, chers collaborateurs, les interprètes de la volonté du pape auprès de vos paroissiens, et vous insisterez pour leur faire comprendre l'exceptionnelle nécessité de la prière en cette circonstance. — Recommandez surtout la récitation du chapelet en famille, afin de mettre sous la protection de la Mère du Bon Conseil les délibérations de ceux qui vont préparer le traité de paix.

A partir du 1^{er} janvier prochain, l'oraison commandée *pro gratiarum actione* sera supprimée et remplacée par l'oraison *de Spiritu Sancto*.

II

Le Souverain Pontife Pie X, de sainte mémoire, écrivait de sa propre main, le 10 mars 1914, les lignes suivantes à propos de l'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence érigée à Montmartre par Léon XIII :

" Nous recommandons avec les plus vives instances cette association vraiment salubre, dont l'institution a, parmi ses fins, très particulièrement celle de faciliter aux prêtres l'heureux accomplissement des obligations de leur état.

" Nous désirons que tous les prêtres de l'univers se fassent inscrire dans cette Archiconfrérie, et que surtout ils sanctifient d'une façon très spéciale leur jour de prière et de pénitence. . .

" En récompense de l'obéissance avec laquelle ils auront répondu à Notre appel, Nous accordons à tous les associés une indulgence de 300 jours pour chaque prière et chaque acte de réparation qu'ils feront.

" Quant aux prêtres, Nous leur accordons la faveur de l'autel privilégié une fois par semaine. Nous leur concédons aussi le privilège de donner, avec le consentement de l'Ordinaire, la bénédiction apostolique une fois par an. "

Ce consentement, je m'empresse de vous l'accorder.

Dans un document subséquent, émané du Saint-Office, le Saint-Père confirme de nouveau et pour toujours les faveurs spirituelles énoncées ci-dessus.

C'est pour obéir aux désirs ardents et aux vives instances de ce saint pontife que j'ai établi dans mon diocèse un centre de cette Archiconfrérie pour tout le Canada et que je fais présentement un appel à tous les prêtres qui ne sont pas encore enrôlés dans cette même Archiconfrérie.

Inutile de vous rappeler tous les arguments qui militent en faveur de cette pratique de dévotion : nécessité absolue de la prière et de la pénitence ainsi que l'utilité manifeste de leur organisation ; avantages de faire pénétrer de plus en plus la dévotion au Sacré-Cœur jusqu'au plus intime de l'âme ; promesses du Sacré-Cœur, absolument merveilleuses, pour ceux qui pratiqueront cette dévotion et la feront pratiquer, et pour les prêtres en particulier, celle de toucher les cœurs les plus endurcis ; indulgence plénière attachée à chaque journée de prière et de pénitence ; bénédictions spéciales pour ceux qui entreront dans cette association et surtout pour ceux qui la propageront. Les documents que vous pourrez vous procurer au centre de l'Oeuvre, vous feront connaître tous les détails nécessaires.

Je rappelle seulement que les évènements qui viennent de se passer, les fléaux qui se sont abattus sur le monde comme pour le forcer à prier et à faire pénitence, les tombes qui se sont ouvertes tout près de nous, semblent nous presser davantage de remplir ces deux grands devoirs.

La prochaine inscription se fera le 25 décembre prochain, fête de Noël, au centre de l'Oeuvre, à Bergerville, près Québec.

Je vous prie d'envoyer votre nom, l'indication du jour que vous aurez choisi, pour chaque semaine, ainsi que la légère aumône de 25 sous, en retour de laquelle on vous enverra les opuscules qui contiennent tous les renseignements désirables.

Plus tard, après que par la lecture des documents et la pratique de votre journée vous aurez acquis une connaissance suffisante de cette Archiconfrérie — en février prochain, je suppose — vous voudrez bien parler de cette Oeuvre en chaire et charger des zélateurs ou des zélatrices de prendre les noms de ceux qui voudront en faire partie.

Je vous prie instamment de prendre note de la présente demande afin que, le temps venu, tous les curés de mon diocèse fassent diligence pour que leurs paroissiens soient inscrits en aussi grand nombre que possible avant juin prochain.

Déjà l'enrôlement se poursuit activement dans d'autres diocèses par la méthode que je viens d'indiquer. Nous devons être capables, nous aussi, d'arriver à de bons résultats pour le bien de nos âmes et la plus grande gloire du Sacré-Cœur.

Veillez agréer, bien chers collaborateurs, l'expression de mon dévouement en Notre-Seigneur,

† L.-N. CARD. BÉGIN,
Arch. de Québec.

N. B. — Toute correspondance concernant l'Archiconfrérie de Prière et de Pénitence doit être adressée au centre de la dite Archiconfrérie, à Bergerville, près Québec.

APPENDICE

10A
F. de la... 1918

avis aux curés de la ville
de la paroisse de la... récente
archevêché de Québec, 30 mars 1918.

Archives
de l'Archevêché
de Québec

Monsieur le Curé,

Notre ville a été, en cours de la Semaine Sainte, le théâtre de bien déplorables scènes de désordres et de violences contre les personnes et contre les propriétés. Du simple point de vue de la raison, et quels que soient les griefs dont on souffre, il est sûr que de tels procédés font surtout du tort à ceux qui les emploient. Mais la conscience chrétienne les réprouve et l'Eglise catholique les interdit. Et cela aurait dû suffire pour empêcher les manifestations que tant de citoyens regrettent avec nous. Les souvenirs de la Passion du Sauveur, que la sainte liturgie évoquait d'une façon si saisissante, ces jours derniers, donnaient aux fidèles d'autres exemples à suivre et d'autres enseignements à pratiquer. Si nous voulons que Jésus-Christ nous pardonne et nous bénisse, il faut que nous sachions mieux conformer notre conduite aux graves leçons qu'il nous prêche du haut de sa croix.

Vous voudrez bien, Monsieur le Curé, en lisant cet avis demain, à votre prône, recommander à vos paroissiens le calme et la modération, et les supplier de se tenir en garde contre des entraînements irréfléchis qui sont stériles pour le bien, qui font à notre bonne ville de Québec une réputation qu'elle ne mérite pas, et qui peuvent accroître les maux, pourtant assez pénibles, dont nous avons déjà à souffrir.

Je prie le Dieu d'amour et de paix de bénir vos paroles et de leur faire produire dans les âmes des fruits de sagesse et de charité.

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

+ L. J. Card. Bégin, arch. de Québec